

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue à huis clos le lundi 6 juillet 2020, à 10 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents par visioconférence :

MME	Isabelle Giasson	directrice générale et secrétaire-trésorière
MM.	Étienne Baillargeon	représentant de Baie-Trinité
	Jean-Yves Bouffard	représentant de Godbout
	Serge Deschênes	représentant de Pointe-aux-Outardes
	Yoland Émond	président et représentant de Chute-aux-Outardes
	Steeve Grenier	représentant de Franquelin
	Joseph Imbeault	représentant de Ragueneau
	Yves Montigny	représentant de Baie-Comeau
	Normand Morin	représentant de Pointe-Lebel

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adjudication appel d'offres public n° 2020-02 – Collecte et transport des matières résiduelles

3.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Yoland Émond, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 10 h. Il précise que cette séance est enregistrée à des fins d'écoute par le public.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Normand Morin, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

2.1 Adjudication appel d'offres public n° 2020-02 – Collecte et transport des matières résiduelles

Attendu que le contrat de collecte et transport des matières résiduelles des municipalités membres vient à échéance le 31 mars 2021;

Attendu que le contrat de collecte, transport et traitement des matières résiduelles sur le territoire non organisé (TNO) de la Rivière-aux-Outardes arrive également à échéance le 31 mars 2021;

Attendu que la desserte du TNO fait partie intégrante du contrat de collecte et transport des matières résiduelles, tel que convenu entre la MRC de Manicouagan et la RGMRM et conformément à l'offre de service du 25 octobre 2018 ainsi qu'à la résolution 2020-47;

Attendu que la MRC de Manicouagan s'engage à acquitter auprès de la Régie les sommes liées à la desserte du TNO de la Rivière-aux-Outardes (résolution 2020-102);

Attendu que l'appel d'offres public n° 2020-02 - Collecte et transport des matières résiduelles a été publié dans le SEAO du 20 mai 2020 au 29 juin 2020;

Attendu que l'ouverture des soumissions s'est tenue le lundi 29 juin 2020 à 9 h;

Attendu que deux (2) entreprises ont déposé une offre;

Attendu que les offres reçues ont été analysées.

Rés. 2020-64

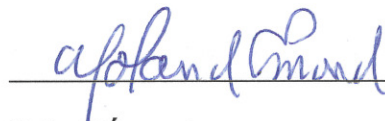
Rés. 2020-65

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Joseph Imbeault, il est unanimement résolu d'adjudiquer le contrat pour la collecte et transport des matières résiduelles des municipalités membres et du territoire non organisé de la Rivière-aux-Outardes pour une durée de sept (7) ans, et ce, à partir du 1^{er} avril 2021, à l'entreprise Location Excavation RSMF Inc. située au 628, Route 138 à Ragueneau (Québec) G0H 1S0 au montant total, pour la première année, de 924 035,28 \$ excluant les taxes.
Approuvé séance tenante.

Rés. 2020-66

3.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, propose la levée de l'assemblée. Il est 10 h 05.



Yoland Émond
Président



Isabelle Giasson, directrice générale
et secrétaire-trésorière